

SECURITE SOCIALE



***l'Assurance  
Retraite***



# **Lieux de vie collectifs pour les personnes retraitées autonomes**

**Qualité du cadre de vie  
Vie sociale et prévention**

L'objectif de l'aide au financement de projets de l'Assurance Retraite est de favoriser l'émergence d'initiatives, améliorant la vie sociale et la prévention de la perte d'autonomie des personnes retraitées socialement fragilisées, relevant des GIR 5 et 6 et de développer une gamme diversifiée de lieux de vie collectifs de qualité.

## 3 axes stratégiques

Ces trois axes stratégiques conditionnent l'aide au financement de dépenses pour la construction, la modernisation, l'aménagement ou l'équipement de lieux de vie collectifs pour retraités :

### AXE 1 : Vie sociale et prévention de la perte d'autonomie

Aider les structures permettant l'amélioration de la vie sociale et la prévention de la perte d'autonomie,

- > grâce à des actions d'animation culturelle et sociale ou des activités physiques, au niveau local.

### AXE 2 : Modes d'accueil intermédiaires

Favoriser les **modes d'accueil intermédiaires** entre l'habitat individuel et l'hébergement collectif en institution :

- > solutions de logement alternatif, domiciles services, béguinages, logements sociaux adaptés réservés aux personnes retraitées...

### AXE 3 : Cadre de vie de qualité en EHPA

Soutenir le développement d'un **cadre de vie de qualité**

- > au sein des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) et notamment amplifier les actions en faveur de la rénovation des logements-foyers.

## Cahier des charges

La Caisse d'assurance retraite sera particulièrement attentive aux réalisations qui répondent aux principes directeurs du **cahier des charges** :

- > Une offre de proximité garantissant un cadre de vie sécurisant et répondant à des besoins locaux,
- > Un projet de vie sociale centré sur la prévention de la perte d'autonomie et privilégiant la solidarité intergénérationnelle,
- > Des prestations de qualité aux tarifs permettant l'accueil de personnes retraitées fragilisées,
- > Un cadre architectural de qualité inscrit dans une démarche de développement durable.



## Des aides diversifiées

### Quelles aides ?

Les aides financières de l'Assurance Retraite sont attribuées pour les **dépenses d'investissement**, que ce soit pour la construction, la rénovation ou l'équipement mobilier de lieux d'accueil ou de lieux de vie collectifs destinés aux personnes retraitées relevant des GIR 5 et 6.

### Quel travaux ?

Pour les **logements ou structures d'accueil**, l'ensemble des travaux, par exemple le gros œuvre, l'isolation, la domotique...

**Dans les espaces collectifs** : une partie des travaux, au prorata de la superficie ou du temps d'occupation des locaux destinés aux personnes retraitées.

### Quels types d'aide ?

**Des subventions** pour les investissements si l'aide de la Caisse d'assurance retraite est inférieure à 30 000 €.

**Des prêts sans intérêt** pour les projets d'investissements lourds. Durées d'amortissement : 20 ans pour les opérations de construction et 10 ans maximum pour l'équipement en matériel et mobilier.

### Quel montant de participation ?

**Axe 1** : le montant de l'aide financière peut varier entre 25 et 50 % du coût prévisionnel du projet ou de la base de calcul retenue.

**Axes 2 & 3** : le montant de l'aide financière peut varier entre 15 et 30 % du coût prévisionnel du projet ou de la base de calcul retenue.

## Les structures éligibles à une aide financière

	Axe 1	Axe 2	Axe 3
EHPA : maisons de retraite non médicalisées et logements-foyers pour personnes âgées	☺		☺
Logements individuels regroupés, domiciles services, béguinages, appartements d'accueil, MARPA (maisons d'accueil rurales pour personnes âgées)...	☺	☺	
Logements au sein de résidences sociales (foyers de travailleurs migrants)	☺	☺	
Structures d'hébergement temporaire pour les personnes retraitées GIR 5 et 6	☺		☺
Accueils de jour pour les personnes retraitées relevant des GIR 5 et 6	☺		
Foyers d'animation, salles polyvalentes, clubs de retraités...	☺		

Les aides peuvent être attribuées, quel que soit le statut juridique du demandeur.

### Modalités pratiques

#### Le dossier à fournir est composé des documents suivants :

- > **Administratifs** : Fiche d'identification - Statuts du demandeur et extrait de délibération approuvant l'opération et son plan de financement - Autorisations des autorités compétentes - Attestation de l'URSSAF...
- > **Techniques** : Note d'opportunité - Description détaillée du projet - Plans - Etat détaillé des surfaces - Critères de développement durable ...
- > **Financiers** : Devis détaillé - Plan de financement - Redevance mensuelle
- > **Vie dans l'établissement** : Population hébergée - Projet de vie sociale - Règlement intérieur - Contrat de séjour - Tarifs...
- > **Conventions** de partenariat avec les services et établissements locaux.

Téléchargez le [cahier des charges](http://www.lassurance retraite.fr) nécessaire au montage de votre dossier sur [www.lassurance retraite.fr](http://www.lassurance retraite.fr)

Contact : [cdc@carsat-ra.fr](mailto:cdc@carsat-ra.fr)

**Depuis le 1er juillet 2010, les CRAM sont devenues les Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT).**

## Exemples d'actions financées par la Carsat Rhône-Alpes

**La** Carsat Rhône-Alpes a participé  
à la construction d'un ensemble  
immobilier dénommé « **La Maison  
du Bois d'Artas** » à Grenoble



Ce projet est né sous l'impulsion de la commune de Grenoble. Les élus, dans le cadre d'une politique d'action sociale volontaire, ont souhaité offrir aux retraités, notamment les plus fragilisés, et à leur famille, des solutions adaptées aux difficultés de prise en charge qu'ils rencontrent.

La Maison du Bois d'Artas est un ensemble immobilier inscrit dans la restructuration d'un quartier réunissant, dans un même espace, plusieurs structures coordonnées entre elles pouvant accompagner la personne âgée dans l'évolution de la perte d'autonomie. Ce projet a permis de mettre en œuvre de façon concrète les concepts de mixité sociale et de lien intergénérationnel.

Dans cet ensemble immobilier, aux côtés d'autres financeurs, la Carsat Rhône-Alpes a participé au financement des équipements suivants :

- *5 logements adaptés pour des personnes âgées en perte d'autonomie,*
- *un Espace Conviv'âge de 322 m<sup>2</sup> : salle polyvalente, lieu de rencontre entre les différents "résidents" de la Maison du Bois d'Artas, mais surtout interface avec le quartier sur lequel il est largement ouvert (associations, clubs, habitants du quartier, notamment les personnes âgées autonomes pouvant venir prendre un repas et profiter des différentes animations proposées).*

### **Carsat Rhône-Alpes**

35, rue Maurice Flandin  
69436 Lyon cedex 03  
[www.carsat-ra.fr](http://www.carsat-ra.fr)

## La Carsat Rhône-Alpes a financé la création d'une résidence service à Coucouron en Ardèche



La Résidence de Coucouron est un lieu de vie collectif adapté aux personnes âgées autonomes ou peu dépendantes, permettant non seulement de satisfaire le besoin de sécurité, par une optimisation des conditions d'intervention des services d'aide à domicile et des professionnels de santé et la mise à disposition de locaux entièrement accessibles, mais aussi d'apporter une réponse adaptée à l'isolement social et à l'inadaptation de l'habitat actuel.

Cette résidence est adossée à un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), ce qui facilite la transition lors de la survenue d'une dépendance.

Le projet bénéficie du soutien de l'ensemble des acteurs locaux (professionnels de santé libéraux, Services de Soins Infirmiers A Domicile, services d'aide à domicile).

## La Carsat Rhône-Alpes a participé à la réhabilitation de 123 logements au sein des Résidences pour Personnes Agées de la Ville de Lyon



La SAHLMAS\* a été créée en 1961, à l'initiative de la Mairie de Lyon pour loger des populations spécifiques (personnes âgées et femmes isolées). Elle apporte à la collectivité locale tous les moyens dont dispose une structure HLM (financement, conventionnement, marchés) pour optimiser sa politique d'habitat social.

Elle dispose d'un patrimoine de :

- > 20 résidences pour personnes âgées s'adressant aux plus de 60 ans,
- > 4 Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD),  
soit 1 520 logements dont la gestion est assurée par le Centre Communal d'Action Sociale.

Depuis plusieurs années, la SAHLMAS propriétaire des logements foyers de la ville de Lyon, a mené une politique de grosses réparations et d'entretien de son patrimoine.

Aujourd'hui, la SAHLMAS doit répondre au besoin permanent de maintien en état de ses bâtiments, de mise aux normes et de réhabilitation de ses résidences pour les personnes âgées autonomes.

La réhabilitation des logements entre dans le cadre d'un projet global de rénovation des résidences de la Ville de Lyon à laquelle la Carsat Rhône-Alpes est associée.

\* Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré pour l'Action Sociale